



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Guillaume Graf
demandant à la Municipalité l'installation de défibrillateurs sur le
territoire communal**

Sécurité publique

M. Alain Monod, Municipal

Rapport n°09/2020, adopté par la Municipalité le 24.02.2020



Table des matières

1.	Objet du postulat	2
2.	Situation actuelle	2
3.	Prix de l'appareil et descriptif	4
4.	Conclusion.....	5

1. Objet du postulat

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 24 septembre 2019, M. le Conseiller communal Guillaume Graf déposait un postulat à la teneur suivante :

J'invite la municipalité à examiner la possibilité d'installer un ou des défibrillateurs supplémentaires sur notre commune.

Et ceci pour les raisons suivantes :

- Dans le canton de Vaud, chaque jour, 2 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. Lors d'un arrêt cardiaque les 10 premières minutes sont décisives en matière de survie. Un défibrillateur permet d'augmenter de 60% les chances de survie. Sans défibrillateur, le taux de survie n'est que de 5%.*
- En outre, il existe des défibrillateurs pour lesquelles, il n'est pas nécessaire d'être formé pour pouvoir les utiliser. Il suffit d'écouter et de suivre les instructions.*
- Concernant notre commune, le nombre de défibrillateurs me semble insuffisant. A ma connaissance, il y a actuellement 2 défibrillateurs annoncés sur notre commune et 2 autres qui ne le sont pas.*

Merci pour votre attention.

Epalinges, le 9 mai 2019

Ce postulat a été accepté à une large majorité et donc transmis à la Municipalité.

2. Situation actuelle

Depuis 2009, la commune possède un défibrillateur de première génération (Powerheart G3), semblable à celui qui équipait les ambulances à l'époque. Cet appareil était jusqu'en 2011 au rez-de-chaussée du bâtiment abritant la piscine. La seule fois où il nous aurait été utile c'était à l'opposé de la commune. Il se trouve désormais dans le véhicule de la police administrative.

Nos agents sont formés à l'utilisation de cet appareil et font partie de la « chaîne » d'alerte en cas d'événement.

Le service du feu en possède également un, disponible dans le véhicule de l'officier de permanence pour la semaine.



Ces appareils mobiles, par la force des choses, ne sont pas signalés sur le site urgence santé (ce sont donc les deux installations mentionnées par M. le Conseiller Graf).

Nous savons qu'un appareil est disponible au centre de transfusion sanguine, ainsi que dans une pharmacie locale.

N'oublions pas non plus qu'un service d'ambulance officiel est stationné sur notre commune et peut donc être rapidement sur place.

La défibrillation ne représente qu'un des maillons de la chaîne de survie, mais il est vrai que l'usage d'un appareil avant l'arrivée des secours professionnels peut aider à sauver des vies. Il est en effet reconnu qu'en cas d'arrêt cardiorespiratoire (ACR), les manœuvres de réanimation ainsi que l'utilisation d'un défibrillateur externe automatique augmentent les chances de survie du patient. Il est toutefois nécessaire que cette intervention ait lieu le plus rapidement possible, dès les premières minutes qui suivent l'ACR.

Mais, il faut aussi que les utilisateurs potentiels soient formés à la réanimation de base.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de porter au budget 2021 la location (qui, compte tenu de l'évolution, est toujours préférable à un achat) dans un premier temps, de 3 appareils de la dernière génération.

Ces 3 appareils seraient installés sur le site scolaire de Bois-Murat (bâtiment F, piscine) à la salle de gym de la Croix-Blanche, et dans la cabine téléphonique désaffectée devant la Maison Palinzarde (Défibrillateur à disposition du public).

Ces appareils seront naturellement signalés sur le site d'urgence santé et feront l'objet d'une signalisation extérieure.





3. Prix de l'appareil et descriptif

Il s'agit d'une installation de la marque « Lifetec One » :



Pour une période de 5 ans, la location est de CHF 10'800.- par appareil intérieur et de CHF 13'800.- par appareil extérieur (armoire en plus).

Ce prix englobe la formation à l'attention des collaborateurs, ainsi que les frais de réparation et de déplacement, et à titre d'exemple le remplacement des batteries et électrodes.

Les avantages de l'appareil pour les utilisateurs

- Connexion 24/24 et 7/7 avec la centrale d'appels 144 dès le premier intervenant
- Communication automatique du lieu d'intervention au 144
- Soutien vocal par un professionnel de la centrale pendant toute la durée d'intervention, même pendant l'utilisation du défibrillateur
- Défibrillateur avec vidéo et étape à suivre grâce à l'écran couleur
- Surveillance du système 24/24 7/7 Maintenance à distance permanente
- Technologie M2M Swisscom



4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le rapport n°09/2020 de la Municipalité du 24.02.2020 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Guillaume Graf demandant à la Municipalité d'installer des défibrillateurs dans la Commune.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire

Sarah Miéville